



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

FEVRIER 2013

Directeur Général, Directeur de publication

Babakar FALL

| | |
|--|----------------------------|
| Directeur Général Adjoint | Mamadou Falou MBENGUE |
| Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale | Mamadou Alhousseynou SARR |
| Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales | Cheikh Tidiane NDIAYE |
| Directeur du Management de l'Information Statistique | Mamadou NIANG |
| Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines | Dame DIA |
| Agent Comptable Particulier (ACP) | El Hadji Amadou DIOP YAGUE |
| Chef par intérim de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale | Mam Siga NDIAYE |

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

| | |
|------------------------------|--|
| 0. PRESENTATION DU PAYS | Hamidou BA |
| 1. DEMOGRAPHIE | Mahmouh DIOUF |
| 2. MIGRATION INTERNATIONALE | Madon AWISSI & Awa CISSOKO |
| 3. EDUCATION | Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY |
| 4. EMPLOI | Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU |
| 5. SANTE | Abdou GUEYE & Atoumane FALL |
| 6. JUSTICE | Jean Pierre Diamane BAHOM |
| 7. ASSISTANCE SOCIALE | Ndèye Aïda FAYE |
| 8. EAU ET ASSAINISSEMENT | Samba NDIAYE & Momath Cisse |
| 9. AGRICULTURE | Fodé DIEME |
| 10. ENVIRONNEMENT | Mamadou FAYE |
| 11. ELEVAGE | Modou Ndour FAYE |
| 12. PECHE MARITIME | Astou DAKONO |
| 13. TRANSPORT | Idrissa DIAGNE |
| 14. TOURISME | Adama SECK |
| 15. BTP | Fahd NDIAYE |
| 16. PRODUCTION INDUSTRIELLE | Maxime NAGNONHOU |
| 17. INSTITUTIONS FINANCIERES | Mody DIOP |
| 18. COMMERCE EXTERIEUR | Daouda BALLE |
| 19. COMPTES ECONOMIQUES | Ngalgou KANE |
| 20. PRIX A LA CONSOMMATION | Baba NDIAYE |
| 21. FINANCES PUBLIQUES | Madiaw DIBO |

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, connaît des problèmes environnementaux importants, en dépit des efforts déployés en matière de restauration et de rétablissement des équilibres écologiques menacés. Cette situation est une conséquence directe des changements climatiques, avec comme corollaires i) la dégradation des écosystèmes forestiers et de leurs services, ii) la raréfaction des ressources en eau et la baisse de la productivité agricole, iii) l'érosion côtière, iv) la recrudescence des pollutions et nuisances, v) la prolifération des maladies hydriques et respiratoires.

Ce chapitre passe en revue les politiques et réformes initiées dans le secteur, examine l'état et les conditions de l'environnement ainsi que les contraintes à l'amélioration de la situation environnementale du pays. Il apporte également des réponses en termes de niveau d'atteinte des objectifs et cibles fixés au titre de l'année 2011. Plus spécifiquement, il aborde les questions de l'environnement liées aux potentialités forestières et à la biodiversité, à l'environnement marin et côtier et à la pollution.

X.1. REVUE DES POLITIQUES ET REFORMES

La Lettre de Politique Sectorielle du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSE) définit les axes et stratégies en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Elle est arrimée à l'OMD 7³³ qui cherche à concilier l'amélioration des conditions de vie des populations aux défis environnementaux. Elle est articulée autour de trois (3) orientations stratégiques : i) l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles, ii) l'intensification de la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes, iii) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles. La nouvelle politique environnementale est également prise en compte dans le Document de Politique Economique et Sociale (DPES), notamment dans l'axe stratégique n°2 relatif à l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, à la protection sociale et au développement durable dans toutes ses composantes dont l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

La mise en œuvre de la politique environnementale est effectuée à travers un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) adossé à une programmation d'activités en adéquation avec les ressources budgétaires sollicitées. Les actions identifiées et exécutées au titre de la mise en œuvre de ces programmes doivent contribuer, dans une très large mesure, à l'atteinte des objectifs sectoriels fixés par la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

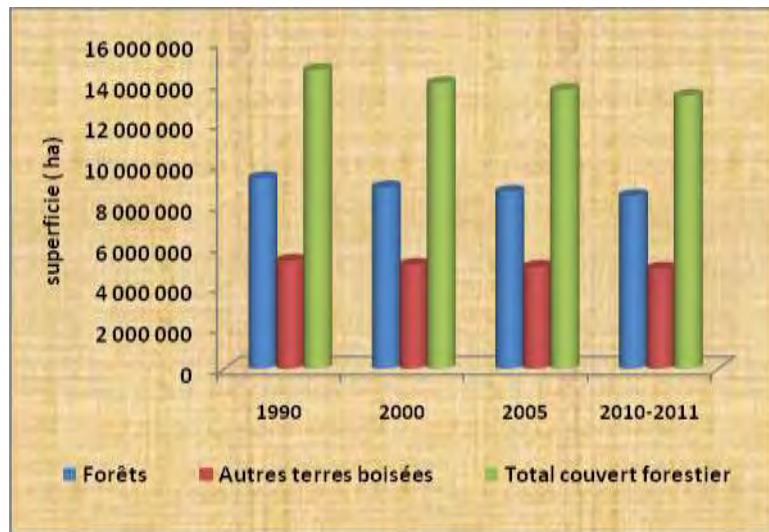
Le développement du secteur de l'environnement et des ressources naturelles est mis à rude épreuve par les effets négatifs des changements climatiques, entraînant notamment la dégradation graduelle du couvert végétal et du capital naturel, la perte de la biodiversité et la fragilisation de l'environnement marin et côtier en liaison avec l'élévation du niveau de la mer. Aussi, s'avère-t-il important d'intégrer la dimension climatique dans les nouvelles orientations politiques pour une gestion durable du secteur.

³³ 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement

X.2.1. POTENTIEL FORESTIER

Les superficies couvertes par les formations forestières sont évaluées à 8,5 millions d’hectares en 2010-2011 (source : FRA³⁴ 2010, FAO) contre 8,7 millions d’hectares en 2005 (source : FRA 2005), soit une perte moyenne de 40 000 hectares de forêts par an sur la période 2005-2011. Ces pertes étaient de 45 000 hectares par an sur la période 2000-2005.

Graphique 10.1 : Evolution du potentiel forestier



La dépréciation du capital forestier résulte des effets néfastes des changements climatiques conjugués aux facteurs anthropiques tels que la forte pression humaine exercée sur les formations ligneuses (coupes abusives, élagage) et les feux de brousse. A titre illustratif, l’exploitation du bois-énergie s’est sensiblement accrue en 2011, comparativement à l’année précédente. La production de charbon de bois est passée de 57 947 tonnes en 2010 à 74 749 tonnes en 2011, soit une augmentation de 29%. La quantité prélevée de bois de chauffe a enregistré une hausse de 17% en atteignant 126 127 stères³⁵ contre 107 145 stères en 2010. La pression s’est davantage accentuée sur l’exploitation du bois d’œuvre, avec un prélèvement de 667 pieds en 2011 contre 60 pieds en 2010.

Tableau 10.1 : Evolution de l’exploitation forestière par espèce

| Espèces ligneuses | Unités | Quantité prélevée | | |
|-----------------------------|--------|-------------------|---------|---------|
| | | 2009 | 2010 | 2011 |
| Charbon de bois (tonnes) | Tonne | 59 948 | 57 947 | 74 749 |
| Bois de chauffe (stères) | Stère | 419 984 | 107 145 | 126 127 |
| Bois d’œuvre (pieds) | Pied | 778 | 60 | 677 |
| Bois de service (unités) | unité | 47 540 | 52 770 | 35 000 |
| Bois artisanat (pieds) | pied | 30 900 | 36 709 | nd |

Source : Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS). Bilans annuels,

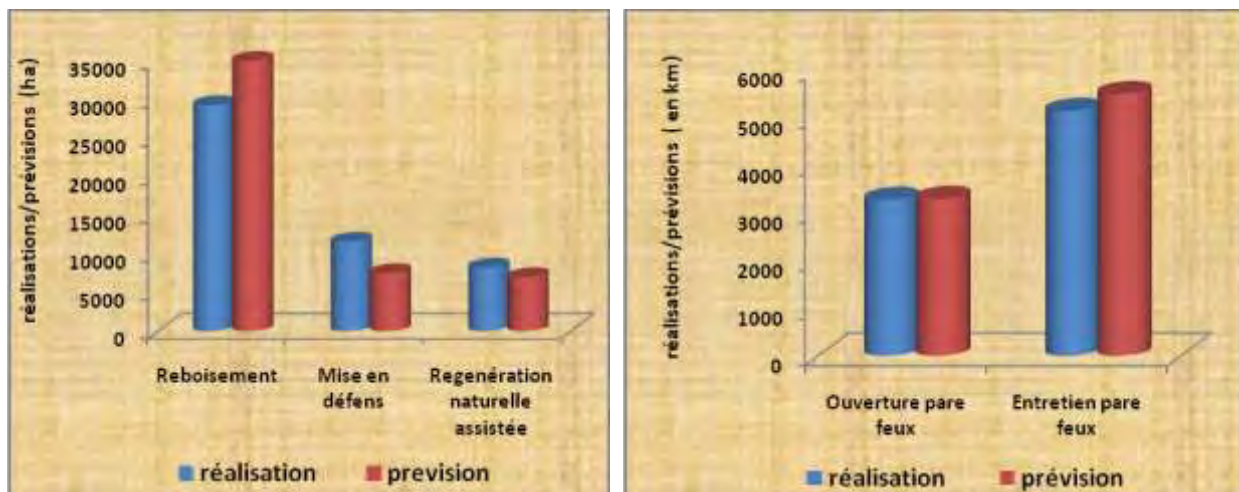
³⁴ Il s’agit des évaluations des ressources forestières, effectuées périodiquement par la FAO au sein des différents pays (en anglais : Forest Ressources Assesment).

³⁵ Un stère équivaut à un mètre cube de bois lorsqu’il est rangé en bûches d’un mètre de long

Par ailleurs, les feux de brousse ont occasionné une augmentation sensible des superficies brûlées, notamment dans les régions méridionales et la partie orientale du pays. Les estimations³⁶ du Centre de Suivi Ecologique (CSE) évaluent à 847 600 ha les superficies brûlées par les feux de brousse en 2011 contre 755 900 ha en 2010. **La biomasse ravagée par les feux de brousse s'est établie à 5 741 810 tonnes en 2011 contre 7 436 577 tonnes en 2010, soit une baisse de 22,8%, reflétant les efforts consentis en matière de suivi des feux de brousse.**

L'Etat a poursuivi les efforts entrepris en matière de restauration et de régénération des écosystèmes forestiers, **à travers la mise en œuvre du Programme Intégré de Gestion des Ecosystèmes Forestiers du Sénégal (PGIES) et du Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelle et de substitution (PROGEDE).** Les actions menées ont permis (i) le reboisement de 29 266 ha en 2011 contre 19 456 ha un an auparavant, soit un accroissement de 50,4% ; (ii) la mise en défens de 11 574 ha contre 3 881 ha l'année précédente, **soit une hausse de 198%** ; (iii) la régénération naturelle assistée (RNA) de 8 232 ha, **dépassant l'objectif de 7 000 ha de RNA par an ; (iv) l'ouverture et l'entretien de pare-feux** à la hauteur des objectifs fixés, soit 3 279 km de pare-feux ouverts sur un objectif de 3 300 km représentant **232 km de plus que l'année précédente** et 5 144 km de pare-feux entretenus sur un objectif de 5 500 km représentant **1 882 km de plus qu'en 2010.**

Graphique 10.2 : Bilan des réalisations 2011 en matière de lutte contre la déforestation



³⁶ Estimations basées sur les feux précoces et les feux tardifs, contrairement à la méthode d'estimation de la DEFCCS qui ne prend en compte que les feux tardifs.

L'aménagement participatif a porté sur 40 000 ha de forêts de terroir en 2011, soit le double par rapport à l'objectif de 20 000 ha. Ces actions ont permis de réduire les coupes sauvages au profit de l'exploitation contrôlée.

Au total, les progrès enregistrés en matière de restauration et de préservation du capital forestier ont permis d'améliorer le ratio reboisement sur déboisement qui est passé de 0,95 en 2010 à 0,99 en 2011.

X.2.2. BIODIVERSITE

La biodiversité sénégalaise recèle un potentiel riche. Les dernières estimations³⁷ font état d'un potentiel de 3 093 espèces végétales dont 32 espèces menacées et 4 330 espèces animales dont 112 menacées. Le domaine classé compte six (6) parcs nationaux, six (6) réserves d'avifaune, trois (3) réserves de biosphère, deux (2) sites de patrimoine mondial et deux cent treize (213) forêts classées (compte non tenu des forêts non classées des zones de terroirs). Cependant, elle reste confrontée à la dégradation du couvert végétal et au recul du potentiel ligneux à l'intérieur et en dehors des formations forestières classées, avec comme conséquences la disparition de certaines espèces animales et végétales.

Outre les facteurs de dégradation de la biodiversité d'ordre physique anthropique, économique ou socioculturel, les feux de brousse, les coupes et l'invasion des végétaux aquatiques envahissants constituent une préoccupation majeure.

Au total, les performances enregistrées en matière de classement et de protection n'ont pas varié par rapport à l'année précédente. Les dernières évaluations³⁸ font état d'un taux de classement de 35,7% dépassant le taux de 24% recommandé par la FAO et d'un taux de protection de 11% pour un objectif de 12% à atteindre d'ici 2015. Le processus de création de la Réserve de Biosphère du Ferlo et les activités de gestion des mangroves (notamment dans les îles du Saloum) devraient contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

La lutte contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE) a permis de traiter 845 000 m² de plans d'eau au niveau du delta du fleuve Sénégal contre 444 500 m² en 2010. Ces résultats ont permis une meilleure hydraulicité³⁹ et une amélioration de

³⁷ Il s'agit des estimations du Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature (WCMC).

³⁸ Ces évaluations remontent à l'année 2005 et concernent respectivement les forêts classées et les parcs (y compris les réserves).

³⁹ La présence des plantes envahissantes sur les plans d'eau empêche la circulation normale de l'eau (effet de l'évapotranspiration et de l'absorption des eaux par les racines des plantes). Le nettoyage des plans d'eau par l'enlèvement des végétaux aquatiques envahissants entraîne une meilleure circulation de l'eau sur les axes nettoyés.

la navigabilité sur les axes nettoyés, une meilleure potabilité de l'eau au niveau des villages environnants, une relance de la pêche continentale (par l'augmentation des captures) et des activités de production agricole (maraîchage, arboriculture, riziculture).

Concernant la gestion des parcs et réserves naturelles, aucun plan d'aménagement et de gestion (PAG) n'a été réalisé en 2011, en raison des lenteurs observées dans les procédures de passation des marchés (cas du Parc National de Niokolo Koba). L'inventaire de la faune terrestre n'a pu être réalisé, faute de ressources financières.

X.2.3. ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER

L'érosion côtière constitue une menace pour l'environnement marin et côtier, occasionnant ainsi des désagréments aux populations et aux opérateurs économiques localisés aux alentours des côtes. Pour lutter contre ce phénomène, l'Etat s'est inscrit dans la poursuite des actions initiées en matière de sauvegarde de l'environnement marin et côtier, à travers la mise en place d'un partenariat entre la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO), la Mairie, le Génie Militaire et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés avec l'appui du Projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable (INTAC).

Les actions menées ont permis de consolider 750 mètres de côtes en 2011 (contre 600 mètres en 2010) sur un objectif annuel de 500 mètres de côtes nécessaires pour consolider la longueur totale des côtes affectées d'ici 2015. L'Etat entend pérenniser ces acquis avec le projet «Fonds d'Adaptation» à travers un ensemble de réalisations qui prendra en charge de façon plus globale la protection des côtes sur la station balnéaire de Saly Portudal.

X.2.4. POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution demeure un problème environnemental qui affecte la qualité de l'air et de l'eau, avec comme conséquences la dégradation du cadre de vie, la prolifération de maladies. Les analyses de la qualité de l'air effectuées en 2011 par la Direction de l'Environnement, révèlent que la pollution de l'air est due pour l'essentiel aux particules de poussière en suspension dans l'atmosphère.

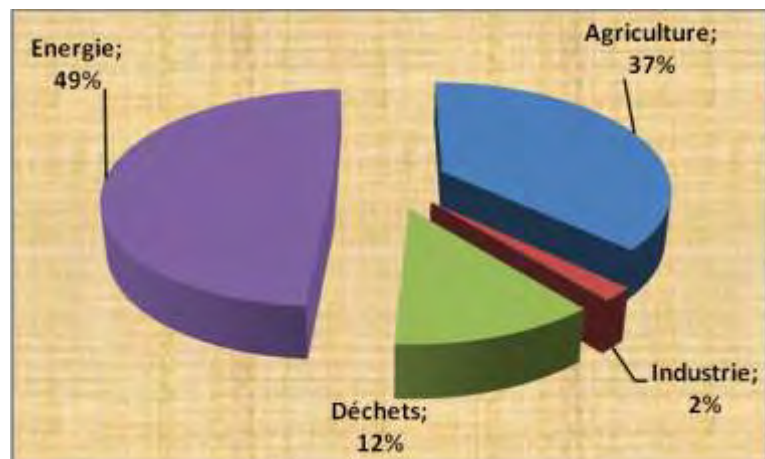
Les autres polluants gazeux (dioxyde de sodium, dioxyde d'azote) provenant essentiellement de la Zone industrielle et des activités du Port n'ont jamais dépassé le seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à savoir

50µg/m³. Pour l'année 2011, la moyenne de l'Indice global de la Qualité de l'air (IQA) se situe à 70µg/m³ contre 60µg/m³ en 2010, du fait notamment des fortes concentrations de particules en suspension dans l'air.

Au titre des émissions de gaz à effet de serre (GES), les estimations du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC) font état de 16 890,92 Giga-grammes de CO₂, soit une émission de 1,8 tonne de CO₂ par habitant. En tenant compte de la séquestration de carbone dans le secteur de la foresterie (10 587 Gg d'ECO₂), le **taux d'émission par habitant** est ramené à 0,67 tonne. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne mondiale qui est de 4,5 tonnes⁴⁰ de CO₂ par an et par habitant et à celle de l'Afrique qui est de 1,5 tonne⁴¹.

Graphique 10.3 : Part des émissions par secteur

En termes de contribution à la formation de GES, le secteur de **l'énergie est le plus émetteur**, avec 49% des émissions, suivi **des secteurs de l'agriculture et des déchets** qui participent respectivement à hauteur de 37% et 12%. Les procédés industriels interviennent pour 2%.



Les actions menées en matière de lutte contre la pollution ont porté essentiellement **sur le contrôle des établissements classés et la lutte contre l'impact des activités économiques sur l'environnement**. Au titre de l'inspection et du contrôle des établissements classés, les réalisations ont porté sur 569 installations (60% des Etablissements Classés) obéissant aux normes environnementales. **S'agissant de la lutte contre l'impact des activités économiques sur l'environnement, les performances enregistrées en 2011 ont été meilleures que celles de 2010**. Au total, soixante quatorze (74) Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), relatifs aux **études d'impact environnemental, ont fait l'objet de contrôle en 2011 sur un objectif de cent vingt sept (127), soit un taux de réalisation de 58% contre 30% en 2010**.

⁴⁰ Source : Philippe OSSET. « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007.

⁴¹ Source : Philippe OSSET. « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007.

Conclusion

Le bilan de l'année 2011 s'est révélé positif en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, au regard des performances enregistrées dans la plupart des sous secteurs de l'environnement. Toutefois, il convient de souligner que les résultats enregistrés dans la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et nuisances, sont encore insuffisants par rapport aux cibles, suggérant le renforcement des actions initiées en vue de l'atteinte des objectifs visés.

L'insuffisance des ressources financières allouées à certains sous secteurs ainsi que les lenteurs dans la passation des marchés (pesanteurs administratives) sont les principales causes des contre-performances enregistrées dans les secteurs concernés. Aussi, urge-t-il de lever ces contraintes pour atteindre les objectifs fixés. En particulier, l'accent devra être mis sur la lutte contre la désertification, la protection des zones humides, la lutte contre les espèces envahissantes, l'amélioration de la gestion des côtes et la lutte contre la pollution et la conservation de la biodiversité, afin d'atteindre l'OMD 7 lié au secteur de l'environnement.